



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 1^{er} octobre 2024 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Robert Chafe, Brian Adam, Nancy McGuire, Mariette Sallafranque, Patrick Fleming et Ivan Schryer.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. Présence

Tous présents.

3. Enregistrement de la séance

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. Adoption de l'ordre du jour

140-24/10

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. Adoption du procès-verbal

141-24/10

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil 3 septembre 2024, tel que présenté.

Adopté

6. Déclaration de Conflit d'intérêts

Aucune.

7. Déclaration du maire

Le maire fait sa déclaration.

8. Questions du public

Aucune.

9. Correspondance

- Deux lettres : une de Louise Sawyer-Cribbie et une de Keah et Ian Johnson; sont reçues et lues; les deux demandant la fermeture permanente du chemin Sikorski.

Les demandes sont reportées au comité pour discussion ultérieure.



No de résolution
ou annotation

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère Mcguire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

142-24/10

Règlement d'emprunt 2024-004 - Règlement décrétant l'exécution de travaux municipaux pour la réfection du réseau aqueduc/égout et autorisant un emprunt

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 1061 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU' il est devenu nécessaire de compléter les travaux majeurs de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, ainsi que les chemins; selon le Plan d'Intervention municipal de 2016 (annexe A);

ATTENDU QUE le conseil municipal a résolu de compléter seuls les tronçons dans le bas du village (rues Front, Rochon et King) ainsi que la rue St-Jacques; identifiés comme étant les tronçons 2, 3, 8, 14, 16, 17 et 19 dans le Plan d'Intervention;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales révisée en date du 24 février 2022, dans le cadre du Fonds d'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), pour un montant maximal de 3 093 925 \$, pour les tronçons indiqués;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat pour l'ensemble des travaux prévus, à Entreprises GNP, pour un montant de 5 724 171 plus les taxes applicables, tel que décrit dans le bordereau de soumission (annexe B);

ATTENDU QUE la municipalité a accepté les offres de services pour la surveillance en ingénierie, le technicien et la gestion des sols, pour un montant total estimé de 193 630\$, plus les taxes applicables (annexe C);

ATTENDU QUE le coût de tous total de ces travaux, avec taxes payables par la municipalité, est estimé à 6 212 950 \$,

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour défrayer le coût des travaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Schryer à la séance régulière du 3 septembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe, et résolu que le Règlement #2024-004 pour l'exécution de travaux municipaux en aqueduc et égouts et autorisant un emprunt, soit ordonné.

Adopté

143-24/10

Politique de réduction de la vitesse

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a identifié la sécurité routière et la protection des piétons comme des priorités essentielles pour sa communauté ;

ATTENDU QUE la Politique sur les réducteurs de vitesse établit des lignes directrices et des procédures claires pour l'installation de dispositifs de réduction de la vitesse, y compris les dos d'âne, les ralentisseurs, la signalisation et les systèmes radar, dans la municipalité ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la mise en œuvre de réducteurs de vitesse vise à renforcer la sécurité dans des zones telles que les écoles, les parcs, les terrains de jeux et les rues résidentielles avec une forte activité piétonnière ;

ATTENDU QUE la Politique garantit des décisions basées sur des données et éclairées par la communauté, tout en soulignant l'importance de la consultation publique et de l'approbation municipale afin de favoriser la transparence et l'engagement citoyen dans son application ;

ATTENDU QUE l'entretien régulier et le suivi des dispositifs de réduction de vitesse installés sont essentiels pour assurer leur efficacité et leur conformité aux normes provinciales ;

ATTENDU QUE l'adoption de cette Politique témoigne de l'engagement de la Municipalité à prendre des mesures proactives et adaptées pour répondre aux préoccupations liées à la circulation routière ;

Il est donc, proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver la Politique relative aux méthodes de réduction de la vitesse au sein de la Municipalité, en vigueur immédiatement.

Adopté

144-24/10

Vitesse – Chemin Pembroke

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, de faire une demande formelle au MTQ afin de réduire la vitesse sur le chemin Pembroke dans la zone scolaire ou d'y installer un réducteur de vitesse ou un radar, tel que discuté.

Adopté

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

145-24/10

Dons des profits du Festival de L'Isle

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la redistribution des profits du Festival de L'Isle et de faire un don de 950 \$ aux organismes suivants : AR de Chapeau, Société Ag. de Chapeau, au Centre communautaire Harrington et au CSHP, tel que discuté.

Adopté

146-24/10

Centre St-Joseph - Demande de Pickleball

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver la demande faite par la ligue de Pickleball pour l'utilisation de la salle St-Joseph pendant les mois d'hiver.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

147-10/24

Démarche collective MADA et Familiale

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes souhaite adopter, de façon collective, une politique et plan d'action MADA (municipalité amie des aînés) et politique et plan d'action familiale (PFM);

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'engage à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale et communautaire;



No de résolution
ou annotation

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'engage à agir en faveur des familles, à ce que le mieux-être des familles et leurs préoccupations fassent partie intégrante des priorités municipales;

Considérant que c'est une démarche collective, la municipalité s'engage à contribuer financièrement à hauteur de \$ 1000 CAD pour la mise en œuvre de la démarche et la politique;

Il est proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, et résolu que la municipalité confirme son intérêt et son engagement de s'associer avec les autres municipalités afin d'entreprendre et réaliser la démarche collective MADA et PFM et de contribuer financièrement.

Adopté

148-10/24

Représentant municipal - Démarche collective MADA et Familiale

Considérant que la MRC de Pontiac souhaite mettre à jour la politique MADA et politique familiale;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'engage à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale de sa communauté et s'engage à agir en faveur des familles, à ce que le mieux-être des familles et leurs préoccupations fassent partie intégrante des priorités municipales;

Considérant que la responsable qui va être désignée représentera la municipalité en termes de questions aînés et familiales au sein du comité de pilotage;

Il est proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Schryer, et résolu que la conseillère Mariette Sallafranque est désignée et mandatée comme représentante municipale de la démarche MADA et familiale au sein du comité de pilotage.

Adopté

149-10/24

Projet Rue Front

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver le projet « Projet Rue Front », en principe, tel que présenté par la municipalité de Campbells Bay.

Adopté

150-10/24

Prix d'asphaltage - Stationnement pour véhicules électriques

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire, d'approuver la soumission reçue par Greenwood Paving pour le pavage du stationnement pour véhicules électriques à St-Joseph, tel que discuté.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.



No de résolution
ou annotation

151-10/24

Communiqué de presse - taux de taxation

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, d'entériner la publication du communiqué de presse s'engageant à réduire le taux de moulin en réponse aux augmentations des évaluations foncières et au nouveau rôle triennal.

Adopté

États financiers de 2023

Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2023 sont remis au conseil pour examen. Le vérificateur municipal fera une présentation officielle à une date ultérieure.

Le conseil tient une discussion sur les ententes intermunicipales et le possible partage futur des services. La prochaine réunion du comité intermunicipal aura lieu dans les semaines à venir.

11. Revue de la liste des comptes mensuelles

La liste des comptes payables du mois de septembre est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

Réadoption du Plan de mise en œuvre (PMO) du Plan de sécurité incendie

Attendu que le conseil municipal de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a précédemment adopté le Plan de mise en œuvre proposé dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac;

Attendu que des modifications importantes ont été apportées au plan révisé depuis sa première ébauche, incluant des mises à jour concernant les responsabilités des municipalités individuelles et diverses autres actions;

Attendu que le conseil régional de la MRC de Pontiac a adopté une résolution pour suspendre le dépôt du schéma de couverture de risques en incendie afin de permettre sa réadoption par les municipalités locales;

Attendu que le plan de mise en œuvre révisé (PMO) a été présenté aux membres du conseil pour leur examen et considération;

Il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère McGuire, et résolu que le conseil adopte la nouvelle version du plan de mise en œuvre révisé (PMO) tel que présenté, et s'engage à le mettre en œuvre dans le cadre de ses mesures de sécurité incendie.

Adopté

14. Huis-clos

Pas nécessaire.

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 5 novembre 2024 à 19h00 au bureau municipal.

152-24/10



153-24/10
No de résolution
ou annotation

16. Clôture de la réunion

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming,
que la séance soit levée à 20h35.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.